

ACADÉMIE DE NÎMES

MOHAMMED EL MAHDI KRABCH

DISCOURS DE RÉCEPTION

précédé du

Discours de bienvenue
de Madame Francine CABANE
Présidente de l'Académie

SÉANCE DE L'ACADÉMIE DU 19 DÉCEMBRE 2025
en son Hôtel rue Dorée



DISCOURS DE BIENVENUE
DE MADAME FRANCINE CABANE
Présidente de l'Académie

Cher confrère,
Cher ami,
Cher Mohammed,

Enfin ! Enfin, vous voilà parmi nous ! Quel honneur, quel bonheur, quel plaisir pour moi !

Bernard Simon, président de l'Académie en 2018, vous accueillait alors comme membre correspondant en disant : « Né à Rabat au Maroc, vivant à Nîmes, porteur de la double nationalité, marocaine et française, vous êtes à vous seul un trait d'union entre les rives de la Méditerranée ».

Cette union des deux rives de la Méditerranée que vous incarnez si bien vous a mené très naturellement, alors que vous n'étiez pas encore membre de l'Académie, à participer en 2017 au colloque intitulé « D'une rive à l'autre de la Méditerranée », colloque porté par le groupe *Arc méditerranéen* de notre consœur Hélène Deronne. C'est aussi tout naturellement que, devenu membre correspondant l'année suivante, vous vous êtes associé aux travaux de ce groupe et que vous avez préparé avec notre regrettée consœur, Catherine Marès, et les autres membres de l'*Arc méditerranéen*, le beau colloque de Carthage en 2022 et celui des RIM à Marseille très récemment.

Juriste et théologien, c'est ainsi que vous vous définissez. Ce sont deux piliers indissociables de votre personnalité : le droit comme cadre rationnel et structurant et la spiritualité, comme volonté d'élévation mais aussi d'ouverture, de main tendue, de dialogue.

C'est donc par le droit et au Maroc, où vous êtes né en 1978, que vous commencez votre formation universitaire. Après un baccalauréat Lettres modernes passé au lycée de Rabat, vous optez pour une licence de droit français à l'université Mohamed V de cette même ville. Puis vous venez en France continuer vos études,

d'abord à Perpignan où vous passez un D.E.S de droit comparé droit musulman-droit positif en 2004, puis un D.U. de Sciences criminelles à l'université de Montpellier en 2005 et un autre D.U. Droit et religion toujours à Montpellier en 2006. Vous poursuivez avec un Master 2 de droit public sur un sujet sensible qui s'intitule : « *Règlement du conflit du Sahara occidental par une autonomie régionale à la lumière des expériences espagnoles et françaises* ». Enfin une thèse de doctorat : « *Monarchie et séparation des pouvoirs au Maroc contemporain (1955-2011) Approche historico-politique et constitutionnelle* » sous la direction du professeur Christian BRUSCHI au Centre d'Etudes et de Recherches en Histoire des Idées et des Institutions Politiques, le CERFIIP à Aix-Marseille. Ayant passé en 2007 à Rabat un certificat d'aptitude pour l'exercice de la profession d'avocat, vous rejoignez le Maroc pour y exercer cette activité de 2010 à 2014. Vous êtes donc d'abord et avant tout un juriste, juriste diplômé en droit public, en droit privé, en sciences criminelles, en droit comparé et c'est à ce titre que, sans cesse, les autorités les plus hautes de notre pays ont recours à vos avis très éclairés.

Revenu en France en 2014, c'est le théologien qui s'installe d'abord à Avignon en tant qu'imam de la Grande Mosquée El Boukhari puis à Nîmes où vous occupez les fonctions d'imam au sein de l'hôpital, fonction rétribuée par l'Etat français. La loi de 1905 a prévu que, là où les croyants ne pouvaient pas pratiquer leur culte (les prisons, les internats de lycées, les hôpitaux), l'Etat permettrait à chacun d'accéder à ce droit fondamental en finançant la présence et le salaire des officiants. Vous voici donc fonctionnaire, agent public, actuellement aumônier des hôpitaux au CHU de Montpellier et membre de la commission des affaires bioéthiques à l'aumônerie des hôpitaux de la région Occitanie. Vous êtes également Secrétaire général au Conseil National des Aumôneries militaires, pénitentiaires, et hospitalières.

Votre réflexion théologique est profonde et vous êtes sans conteste un spécialiste de la religion musulmane et de ses évolutions. Dans le cadre de votre formation doctorale, vous avez participé à l'Ecole d'été d'Aix-Marseille Université en 2016 sur le thème « *La pratique du droit international des droits humains* » ainsi qu'à l'Académie d'été universitaire d'Aix-en-Provence en 2017 sur les « *Prophéthologies musulmanes : discours et représentations* ». Plus récemment, en février 2018, vous figurez au colloque organisé par Sciences Po-Aix sur le thème « *Les imâms dans la cité séculière - Légitimités, fonctions, engagements dans et en dehors de la Mosquée* ». Les colloques auxquels vous participez sont très nombreux que ce soit au Maroc ou aux Etats-Unis, pays dans lequel le Consulat général de Marseille vous a invité à une mission d'observation et d'analyse de la relation entre les divers cultes et religions aux Etats Unis. Plus récemment, vous avez participé au colloque des associations françaises des acteurs de l'Education Nationale et vous vous êtes intéressé de très près à l'application du principe de laïcité dans les hôpitaux. A ce titre, vous êtes sollicité par les Agences Régionales de Santé et par divers ministères.

Vos écrits sont forts, puissants, engagés. Que ce soit dans vos textes sur le « *Statut juridique de la femme au Maroc dans le cadre du code de la famille* » ou ceux sur la « *Réforme de la Moudawana (code de la famille) entre tradition et modernité* », votre engagement pour une modernisation de la pensée islamique en harmonie avec l'évolution des sociétés est inébranlable. Il faut du courage pour porter haut et fort, comme vous le faites, un argumentaire pour un Islam adapté à la société française et respectueux des lois de la République. Vous dites « il n'est pas question de céder à la peur ». Vous rappelez que la tradition musulmane évoque que « *les secrets du Coran ne seront jamais épuisés* ». Je vous cite : « La lecture passive sans se référer au réel contemporain est parcellaire et dépassée. L'intemporalité même du Coran suppose que sa compréhension

doit être en mouvement continu. J'insiste pour dire que le texte coranique est immuable concernant le terme mais son application et son exécution restent humaines et on peut l'adapter à toutes les sociétés et à toutes les époques... ». J'aime votre optimisme qui vous amène sans relâche à argumenter, convaincre, parler encore et toujours, à cette jeunesse surtout, dont on nous dit qu'elle penche parfois pour des postures radicales, finalement conformes à l'esprit de contestation de la jeunesse mais à qui il faut donner les outils intellectuels qui permettront les évolutions positives, pacifistes et humanistes auxquelles nous croyons.

Vos engagements sont nombreux et nous sommes ici plusieurs à pouvoir en témoigner. Votre combat pour les droits de l'Homme, le dialogue interreligieux, pour l'esprit de fraternité est inlassable. Vous avez enseigné à la faculté de théologie protestante de Montpellier. Vous militez pour la réorganisation et la réadaptation du culte musulman au contexte français et vous siégez depuis 3 sessions déjà au sein du FORIF ou Forum de l'Islam de France, instance de régulation et de discussion avec l'Etat français. Secrétaire général du rassemblement des musulmans du Languedoc-Roussillon, responsable pédagogique de l'enseignement de la langue arabe formé par ISESCO (Institut Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture), vous avez encadré de 2004 à 2009 des pèlerins du *Hajj* à la Mecque et à Médine. Actuellement, vous prenez en charge les prêches du vendredi dans plusieurs mosquées en France, le tout assorti de nombreuses conférences. A Nîmes, on vous a connu autrefois très engagé dans le comité inter-religieux et vous venez de fonder avec d'autres l'Université des religions, lieu de rencontre et de dialogue entre les diverses religions présentes à Nîmes. Dans ce cadre, vous nous avez expliqué avant-hier soir en quoi la pensée d'Averroès préfigure de la laïcité dans le monde musulman.

Je voudrais dire un mot sur la laïcité, terrain sur lequel nous nous sommes rencontrés tous les deux et qui a scellé mon amitié et mon

admiration pour toi. Le tutoiement me sera permis sur ce volet plus personnel. Il y a plus de 10 ans maintenant, le préfet Hugues Bousiges avait voulu en 2015 en organisant la quinzaine « Vivre la République », créer un grand mouvement de réflexion et d'actions dans plusieurs établissements scolaires autour de la notion de laïcité. Nous nous y sommes croisés et, lorsqu'après l'assassinat de Samuel Paty, j'ai monté un groupe d'intervention pour que des personnes de la société civile viennent, dans les établissements scolaires, apporter aux côtés des enseignants, l'explication de la laïcité et dire son importance, je me suis naturellement tournée vers toi. Avec émotion, j'ai le souvenir du regard surpris d'élèves musulmans qui t'entendaient dire : « je suis imam et je suis laïc », et qui comprenaient grâce à ton discours que la laïcité n'est pas hostile aux religions mais qu'elle permet au contraire à chacun de vivre sa liberté religieuse, ensemble et en harmonie avec des personnes qui ont des croyances différentes. Je reste assez surprise de voir que chacun porte des définitions différentes de ce qu'est la laïcité et qu'on puisse parler de laïcité ouverte, fermée, de combat, stricte, inclusive, pluraliste, libérale, autoritaire, tolérante... La laïcité n'est pas une valeur, la laïcité n'est pas une idéologie, elle est juste un principe d'organisation de notre République appuyée sur deux fondements essentiels : **la liberté de conscience**, à savoir le droit de croire ou de ne pas croire, d'avoir ou pas une religion, de changer de religion et **la neutralité de l'Etat**, qui garantit l'égalité de tous et ne va pas sans complexité. On oublie souvent que c'est la République qui est laïque et non la France, que dans la rue ou dans la société, on peut afficher ses croyances religieuses, que notre Académie par exemple qui, bien sûr, est attachée à la liberté de conscience et au principe général de laïcité, n'est pas dans son fonctionnement une institution laïque, en ce qu'elle n'est pas neutre, qu'on peut y afficher ses croyances religieuses et que nous y avons même des groupes confessionnels, ce qui ne lasse pas de surprendre celles et ceux qui découvrent cette singularité !

La Laïcité est le mur qui soutient les valeurs républicaines puisqu'elle permet la liberté de conscience, l'égalité des cultes et des droits et qu'elle encourage la fraternité dans la reconnaissance de la différence de l'Autre. Pour toi, la laïcité est un pilier. Je te cite : « Moi qui suis français d'origine marocaine et qui ai vécu au Maroc jusqu'à l'âge de 24 ans, je n'ai cessé de demander la mise en œuvre de la laïcité dans le monde arabo-musulman.

A mon sens, c'est le seul moyen qu'on peut utiliser pour mettre fin au conflit entre les sunnites et les chiïtes. La religion est une spiritualité qui doit se conformer à la laïcité en reconnaissant ainsi la diversité et le droit de croire ou de ne pas croire. Personnellement, je ne souhaite pas qu'on me définisse en fonction de ma religiosité ou de mon appartenance à ma confession mais plutôt en fonction de mon appartenance citoyenne à la cité de la République Française avec ses valeurs de liberté, égalité et fraternité ».

Avant de te donner la parole, je voudrais rapidement revenir sur les conditions de ton élection. Ce fut un peu long et difficile parce que, ta candidature étant présentée par le groupe catholique, le bureau de l'Académie avait craint en l'acceptant de créer un précédent, de modifier un fonctionnement séculaire qui aurait voulu que tu puisses rejoindre plutôt le groupe des indépendants. Après de longues discussions et dans une grande sagesse, le bureau a confié à trois de nos membres le soin de trouver une solution et je veux leur rendre hommage. Avec le sens de la mesure et de la bienveillance, Sylvie Franchet d'Espèrey, Michel Desplan et Mgr Bernard Fougères ont permis, qu'exceptionnellement, au nom de ton engagement dans le groupe Arc méditerranéen, ta candidature puisse être portée par le groupe catholique mais je veux aussi souligner aussi que le bureau de l'époque n'a fait que son travail, ce pourquoi il est mandaté, à savoir préserver les règles de fonctionnement de notre compagnie. Que tous ici en soient remerciés. L'important, cher Mohammed, c'est que tu sois là aujourd'hui, parmi nous, avec nous et que nous

puissions avoir en ce moment une pensée pour notre consœur Catherine Marès qui aurait été sans doute fort heureuse de voir que nous pouvons aujourd'hui t'accueillir dans un souci très laïc de pluralité des croyances et de respect absolu des consciences.

Je te souhaite, cher Mohammed, la bienvenue à l'Académie de Nîmes.

*

REMERCIEMENTS
DE MONSIEUR MOHAMMED EL MAHDI KRABCH

Eloge de son prédécesseur
Monsieur Charles PUECH

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Chères Consœurs, chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

Je souhaite vous remercier, Madame la Présidente, Francine Cabane, pour ces mots d'accueil et vous remercier, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Alain Aventurier, pour m'avoir accompagné dans la bienveillance et l'amitié. Je vous remercie, chers tous, pour votre présence.

C'est un immense honneur et un grand plaisir de faire partie de cette noble institution, qui reflète la pensée et l'esprit critique et embrasse tous les savoirs, qu'ils soient profanes ou sacrés.

C'est d'autant plus significatif pour moi, Franco-Marocain fier de sa double culture française et marocaine, une richesse qui crée un lien vivant entre les deux rives de la Méditerranée. Je garde le souvenir du 16 novembre 2017, lors d'un colloque auquel j'étais convié par notre consœur Mme Hélène Deronne, coordinatrice de l'arc méditerranéen, dont je salue le dynamisme et l'investissement dans le dialogue interreligieux. Ce colloque, organisé en collaboration avec plusieurs académies, portait sur le thème :

« D'une rive à l'autre de la Méditerranée occidentale. Hier, aujourd'hui et demain », à l'Auditorium du Carré d'Art – Jean Bousquet, à Nîmes.

À cette occasion, l'académicien Bernard Cavalier est venu à ma rencontre pour me proposer de rejoindre cette noble compagnie, en tant que correspondant, au regard de ce que j'ai entrepris, modestement, sur le terrain du dialogue interreligieux et interculturel, selon le prisme et le principe de la laïcité, garante de la liberté de conscience et de la pratique culturelle.

Le parrainage m'a alors été accordé avec bienveillance par nos confrères M. Michel Belin, M. Gabriel Audisio et M. Bernard Cavalier, que je remercie très chaleureusement. Aujourd'hui, je suis

parrainé par mes confrères M. Olivier Abel, M. Christian Salenson et Mme Catherine Marès. Cette dernière, qui nous a malheureusement quittés, mes pensées vont à elle, à ses enfants et à toute sa famille. Je garde le souvenir d'une personnalité qui m'a profondément marqué par son intelligence, son savoir et sa bienveillance. J'exprime également toute ma gratitude à M. Olivier Abel et M. Christian Salenson, qui œuvrent inlassablement pour le vivre-ensemble, pour les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi que pour la bienveillance et la bonté humaine.

Je revendique l'idée selon laquelle l'Homme est bon par nature, car il tire, à la base, sa bonté de Dieu. Je remercie également toute ma famille, mes enfants, ainsi que mes amis, pour leur présence et leur soutien.

Je succède en qualité d'académicien résidant à notre confrère Monsieur Charles Puech, membre honoraire. Cet éminent juriste et magistrat au regard vif et à l'esprit brillant, originaire de Sommières, où ses ancêtres étaient avocats au XVIII^e siècle. Sa lignée paternelle comprend des avocats, des médecins, des poètes et des hommes de lettres, et son grand-père maternel, polytechnicien et juriste, a mis en place le système de publicité foncière en Tunisie. Son oncle, le colonel Igolen, fut membre de l'Académie de Nîmes de 1930 à 1952 et président de l'Académie en 1924. Cet héritage familial force le respect et l'admiration.

Le magistrat Charles Puech a exercé avec brillance la fonction de juge suppléant à Draguignan en 1955, avant un premier passage à Nîmes, puis à Carpentras, et enfin comme juge d'instruction à Douai, procureur de la République et président de la chambre d'accusation à Nîmes. Dans son parcours très riche, je retiens l'année 1960, où il fut désigné juge d'instruction à Alger. Il y resta jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, traitant des dossiers difficiles liés aux commandos et à la terrible question de la torture. Je me rappelle nos discussions sur le sort des Algériens durant la colonisation, sur les premières élections qu'il supervisa à Alger en

intégrant des Algériens dans le processus électoral, ainsi que sur sa conviction profonde quant à la nécessité d'accorder l'indépendance à l'Algérie.

La colonisation française du Maghreb a laissé des souvenirs et des douleurs profondes dans les mémoires et les consciences. Le juriste que je suis, et que je reconnais en lui, défendait le droit, les principes du droit, et rien que le droit, dans une optique d'équité, de justice, d'humanité et d'humanisme. Et, bien évidemment, la liberté, l'égalité et la fraternité : ces valeurs qui doivent être reconnues à tous. Telle est la promesse républicaine, toujours à promouvoir et à rendre effective.

Il est toujours délicat de parler de soi et de ses expériences, car l'on a tendance à s'accorder des éloges et à omettre ses manquements ou ses défauts, ce qui est profondément humain. Cependant, je me sens dans le devoir de présenter mon regard, en tant que juriste et théologien musulman, sur le rapport entre la théologie et le droit, ainsi que sur leurs effets dans le vivre-ensemble ou dans les tensions susceptibles de traverser les relations sociales.

Comme chacun le sait, et comme on l'enseigne dès la première année à l'étudiant en droit, le droit possède plusieurs sources : la religion, la morale ou l'éthique philosophique, ainsi que la coutume. Ces champs de connaissance s'intéressent à l'Homme, avec un grand H, à sa place dans le cosmos, dans l'univers et dans l'existence, mais également à ses rapports avec autrui, qu'il s'agisse de l'organisation institutionnelle ou des relations entre individus.

J'ai l'habitude de convoquer, dans mes réflexions, un modèle qui a su embrasser plusieurs disciplines afin d'apporter des réponses aux questions de la laïcité, du vivre-ensemble et de la place des principes et des valeurs de la République dans la société française, ainsi que dans ses relations avec le Maghreb et le monde arabo-musulman. Il s'agit d'Ibn Rochd, dit Averroès, penseur majeur, repris, étudié et analysé par le philosophe marocain, le regretté Mohammed Abed Al-Jabri.

Il constitue pour moi un modèle en matière de liberté de réflexion et de pensée. Il incarne également l'idée selon laquelle le théologien ou le religieux n'est pas nécessairement en opposition avec les valeurs humanistes.

La raison, la foi et le dialogue universel à l'aune des défis contemporains

Dans un monde marqué par la diversité des religions, des cultures et des civilisations, le dialogue devient une nécessité à la fois religieuse et humaine. Ce dialogue n'est pas seulement une exigence morale, mais aussi un impératif pour bâtir des sociétés pacifiques, fondées sur l'affection, la miséricorde, la tolérance et la justice. Le Saint Coran y invite explicitement :

« Appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur avec sagesse et bonne exhortation, et discute avec eux de la meilleure façon » (sourate an-Nahl, verset 125).

« Ne discutez avec les gens du Livre que de la meilleure manière » (sourate al-'Ankabût, verset 46).

Le dialogue, dans cette perspective, dépasse la simple conversation : il devient un instrument de paix intérieure et sociale, et un moyen de prévenir la haine et la violence. Le Prophète Mohammed (paix et salut sur lui) en a donné l'exemple en dialoguant avec polythéistes et opposants, leur rappelant l'unicité divine :

« Ô gens, dites : il n'y a de dieu que Dieu, et vous réussirez » (Ibn Sa'd, at-Tabaqât al-Kubrâ).

Cette unicité libère l'homme de l'asservissement aux autres hommes, au matérialisme excessif, aux passions démesurées et à la recherche effrénée du profit au mépris de l'éthique et des valeurs. Dans un monde où les antidépresseurs et les drogues sont devenus des palliatifs à l'anxiété existentielle, le rappel de Dieu et la quête spirituelle restent essentiels pour combler le vide de l'âme. Le Coran souligne :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel mènera certes une vie étroite, et Nous le ressusciterons aveugle au Jour du Jugement » (sourate Taha, verset 124).

I. Averroès comme modèle et la réconciliation de la raison et de la foi

Averroès (Ibn Rushd) est toujours d'actualité ; il a consacré sa vie à réconcilier la philosophie, l'éthique et la religion. Dans son Discours décisif, traduit par le professeur Éric Geoffroy, il affirme que la hikma, ou la philosophie, est obligatoire pour ceux qui sont capables de raisonner de manière démonstrative. La vérité ne peut être contredite : la révélation divine et la raison, lorsqu'elles sont correctement comprises, convergent vers la même réalité.

L'interprétation des textes sacrés ou l'herméneutique (ta'wîl) est légitime lorsque la raison démontre une vérité certaine. Cette approche distingue différents niveaux de connaissance qui sont, à mon sens, complémentaires : les philosophes, capables de raisonnement abstrait ; les théologiens, qui transmettent la révélation ; et le croyant ou le non-croyant, guidé par des formes simplifiées du message divin.

Le soufisme complète cette démarche en soulignant l'importance de la purification intérieure et de l'éthique personnelle (ihsâne). Alors que la philosophie privilégie la connaissance rationnelle, le soufisme insiste sur l'expérience mystique et spirituelle directe, la discipline morale et l'amour de Dieu. Ensemble, philosophie et soufisme proposent une vision holistique et globale : raison, cœur et corps, ou intellect et âme, coopèrent pour atteindre la sagesse et la vérité divine, qui est absolue dans son origine et relative dans son interprétation et son application.

II. La méthode canonique classique quant à l'éthique sociale

Comme dans l'ouvrage Bidayat al-Mujtahid (1^{er} volume) d'Averroès, le théologien averti propose une méthodologie pour comprendre et

interpréter la religion. Il privilégie, lorsqu'il s'agit du culte et de l'éthique musulmane, le recours aux sources scripturaires — Coran et Sunna — tout en intégrant la raison et l'analogie (qiyâs) pour résoudre les questions complexes. Cette méthode permet d'admettre le pluralisme canonique, reconnu comme une richesse et non une faiblesse.

Les cinq principes fondamentaux de la jurisprudence musulmane — intention valide ou bonne foi, certitude dans la prise de décision, facilité et intérêt, refus du préjudice et coutume — visent à garantir justice et équilibre dans la société. Le fiqh (jurisprudence) des finalités (maqâsid al-chara') identifie six objectifs essentiels : la liberté, la vie, la religion, la raison, la dignité et les biens. Cette approche n'est pas seulement théorique ; elle promeut une éthique concrète, où le bien commun prime sur l'intérêt individuel, et où le dialogue et le consensus sont valorisés. Le droit positif actuel répond à ces exigences, d'où son opposabilité et sa souveraineté.

III. Hadith de Jibril et soufisme : la dimension intérieure

Le hadith de Jibril résume la foi et les obligations religieuses : les cinq piliers de l'islam, la croyance, le culte et la moralité ou l'éthique. L'ange Jibril (l'archange Gabriel) interrogea le Prophète Mohammed sur la foi, l'islam et l'excellence morale, mettant en lumière trois dimensions complémentaires : la connaissance liée à la foi et à la raison, la pratique et l'éthique, qui impliquent et nourrissent le corps et l'esprit.

Le soufisme renforce cette approche intérieure. Il enseigne que le véritable changement commence par la purification de l'âme et le contrôle des passions. L'esprit d'Averroès, avec sa vision rationnelle, et le soufisme, avec sa dimension spirituelle, convergent vers un objectif commun : libérer l'homme de l'ignorance, de l'égoïsme et des passions démesurées. La raison, la foi et la purification intérieure se complètent pour former un être équilibré, capable de dialogue et de justice.

IV. Dialogue interreligieux, interculturel et laïcité : la liberté de conscience dans un cadre républicain

Le dialogue entre religions et cultures est une nécessité dans nos sociétés contemporaines. Nous assistons malheureusement à des famines, des pandémies, des guerres, des crises économiques et des injustices sociales, ce qui fragilise incontestablement l'humanité. La mondialisation, souvent débridée, favorise le profit au détriment de l'équité et de l'éthique.

Je pense à l'ouvrage du prix Nobel Joseph Stiglitz intitulé Quand le capitalisme perd la tête. Autrement dit, un capitalisme à outrance et une politique économique ultralibérale provoquent des drames dans des États, des communautés et des familles. La spiritualité pourrait intervenir pour apaiser cet appétit farouche pour le gain et le profit. Je salue hautement le dialogue engagé entre les différentes communautés religieuses et philosophiques, malgré certaines difficultés et préjugés qui persistent avec le temps. J'ai cependant la conviction que ces préjugés et clichés tomberont un jour. Les rencontres entre les communautés religieuses lors de la visite du pape François à Marseille et en Corse ont renforcé la volonté de rencontrer et de connaître l'autre.

Les représentants des cultes devraient s'impliquer davantage dans des rencontres avec toutes les institutions religieuses et laïques de France et du monde pour cultiver la fraternité humaine, la concorde et la paix entre les religions. D'ailleurs, c'est ce qui résulte, par exemple, de l'ensemble des pactes de fraternité signés par le pape François et les leaders les plus influents du monde musulman, comme le roi Mohammed VI, commandeur des croyants et descendant du prophète de l'islam. Le souverain marocain reçoit, lors des fêtes nationales, et en particulier la fête du Trône, le grand rabbin du Maroc ainsi que les représentants des cultes catholique et protestant. Il a ordonné la protection du patrimoine hébraïque et le respect du droit des résidents à pratiquer leurs cultes.

Les rencontres interacadémiques en Méditerranée, comme je l'ai évoqué précédemment — à Nîmes en 2017, à Carthage en 2022 et à Marseille en 2025 — ont constitué des occasions précieuses pour réunir des académiciens et des professeurs maghrébins et français afin de discuter et débattre des différents enjeux de la Méditerranée. Au niveau de notre pays, la laïcité, encadrée par la loi de 1905, joue un rôle fondamental. Elle protège la liberté de conscience, permettant à chacun de croire ou de ne pas croire, tout en garantissant que l'État reste neutre face aux convictions religieuses. Dans un cadre républicain, la laïcité n'est pas une négation des religions, mais un instrument unificateur qui assure que les citoyens puissent coexister pacifiquement, en respectant les différences, tout en adhérant aux valeurs communes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Cette neutralité et ce respect des libertés s'articulent avec les lois visant à prévenir les discriminations et la haine :

- la loi de 1972 contre le racisme et les discriminations protège contre tout acte discriminatoire fondé sur l'origine ou la race ;
- les lois de 1990 et de 2015 renforcent la lutte contre l'antisémitisme et les discours de haine ;
- la loi de 2004 contre les discriminations garantit l'égalité de traitement dans l'emploi et l'éducation ;
- enfin, la loi de 2021 confortant les principes républicains encadre les pratiques et associations qui menaceraient les valeurs républicaines, renforçant la laïcité et la cohésion sociale.

Ainsi, la laïcité et ces cadres législatifs offrent un cadre neutre et protecteur pour que le dialogue interreligieux contribue à la paix sociale, tout en prévenant la domination, l'exclusion ou la violence. Mais faut-il insister sur l'importance de respecter la lettre et l'esprit de la loi de 1905.

La religion constitue un vecteur de paix sociale et de solidarité, tout en jouant un rôle important dans la lutte contre la précarité et l'indigence, notamment à travers des pratiques comme la zakat, la sadaqa ou l'aumône.

La zakat assure la redistribution des richesses et protège les plus faibles. Le Coran dit :

« Afin que la richesse ne circule pas seulement entre les riches d'entre vous » (sourate al-Hashr, verset 7).

Le dialogue interreligieux, soutenu par la laïcité et les lois républicaines, devient ainsi un outil stratégique pour construire la paix, la justice et la cohésion sociale, même dans un monde divisé.

V. Synthèse : raison, foi, laïcité et responsabilité humaine

Averroès, Al-Jabri et, modestement, moi-même rappelons que la raison est un outil pour atteindre la vérité divine. Le soufisme insiste sur la purification intérieure et l'éthique personnelle. La laïcité et les lois républicaines (1905, 1972, 1990-2015, 2004, 2021) protègent la liberté de conscience et créent un cadre commun où ces différences peuvent coexister harmonieusement. Ensemble, raison, foi, soufisme, laïcité et législation nourrissent un dialogue constructif fondé sur la liberté, l'égalité, la fraternité, la justice, la tolérance et la solidarité.

Le monothéisme libère l'homme de l'asservissement matériel et social, le dialogue interreligieux promeut la paix et la coexistence, et la laïcité garantit que ces dialogues se déroulent dans un cadre équitable et protecteur. La société moderne, avec ses crises et tensions, doit s'inspirer de ces principes et de ces lois pour instaurer des structures justes et durables.

Conclusion

Le fondement du dialogue entre religions, cultures et civilisations est l'unicité de Dieu, la raison humaine et le respect de la liberté de conscience. L'homme, guidé par la raison et la foi, peut s'élever de l'étroitesse de ce monde à la vastitude de l'au-delà. Le dialogue, qu'il soit intérieur (soufisme), intellectuel (philosophie) ou social (interreligieux), vise à bâtir des sociétés pacifiques, solidaires et justes, rejetant toute forme d'oppression.

Le Coran nous rappelle :

« Ô vous qui croyez ! Entrez tous dans la paix (as-silm) ! » (sourate al-Baqara, la vache/ verset 208) « Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous vous connaissiez. Le plus noble d'entre vous auprès de Dieu est le plus pieux » (sourate al-Hujurât, les chambres ou les appartements/ verset 13).

Ainsi, l'unicité de Dieu, la raison d'Averroès, la dimension spirituelle du soufisme, le dialogue interreligieux et la laïcité républicaine, soutenus par les lois protégeant la liberté, la tolérance et l'égalité, se rejoignent pour construire un monde fondé sur l'éthique, la justice, la fraternité et la liberté de conscience.

Je vous remercie de votre attention.

*

Achévé d'imprimer
sur les presses
de l'imprimerie

MONDIAL *Livre*

www.mondial-livre.com
04 66 29 70 86



Fabriqué en France

Dépôt légal janvier 2026